

Commune de SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
M. Fr. NIMAL
Echevin de l'Urbanisme
Place Colignon

B – 1030 BRUXELLES

V/réf. : 2015/385=182/033
N/réf. : AVL/KD/SBK-2.306/s.583
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Maréchal Foch, 334. Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification de la répartition des logements ainsi que sur plusieurs transformations intérieures et extérieures (dossier de régularisation). Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 22/01/2016 sous référence, reçue le 27/01/2016, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance 17/02/2016, concernant l'objet susmentionnée.

Le dossier concerne une maison bourgeoise appartenant à une enfilade de maisons traditionnelles bruxelloises réalisées au tournant du XIXe et du XXe siècle. Elle est comprise dans la zone de protection de l'Hôtel communal de Schaerbeek. La demande vise la régularisation de plusieurs transformations effectuées à l'intérieur ainsi qu'en façades du bien, dont la suppression de la porte d'entrée originelle par une entrée de petites dimensions surmontée d'une imposte fermée par des pavés de verre. Les autres points à régulariser sont la modification de la répartition des logements, la construction d'un auvent en façade arrière, la création d'une nouvelle annexe ainsi que la pose de châssis et d'une corniche en PVC blanc en façade avant.

La CRMS ne voit pas d'objection aux travaux effectués à l'intérieur ainsi qu'en façade arrière. En revanche, elle ne peut souscrire aux interventions qui ont eu lieu sur la façade avant, d'autant que celle-ci se trouve à proximité directe d'un monument classé. La présence au-dessus de l'entrée de l'imposte en pavés de verre est particulièrement dévalorisante pour la façade et porte atteinte à la cohérence du front bâti. Il conviendrait dès lors de revenir au dispositif d'entrée d'origine (grande porte et petite imposte) tout en s'inspirant des portes des maisons mitoyennes. Les menuiseries en PVC devraient être remplacées par des modèles de châssis traditionnels en bois, en phase avec la typologie de la façade. La corniche devrait également être réalisée selon les règles de l'art.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : S.P.R.B. – D.M.S. : Mme M. Kreutz /
S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry.